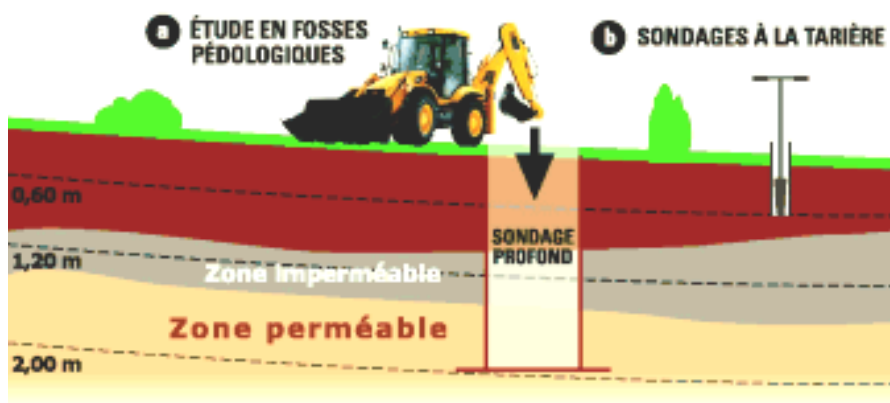


Descriptif technique de l'étude de sol et de filière d'assainissement

L'étude de sol a pour objet de vérifier que la parcelle étudiée peut recevoir un assainissement individuel, déterminer quelle est **la filière** la mieux adaptée au terrain et dimensionner cette filière par rapport au projet de construction ou de rénovation.

Elle se déroule en 3 étapes :

- **la préparation du dossier** : collecte des documents cartographiques propres à la parcelle (cadastre, plans)
- **l'intervention sur le terrain** : Elle consiste à réaliser l'étude pédologique et le recensement des contraintes environnementales éventuelles (présence de cours d'eau, puits, limite de propriété etc)
- **la rédaction du rapport** : Il comprend : des éléments administratifs, une cartographie couleur détaillée du projet à différentes échelles, la caractérisation du sol, la filière préconisée et un guide technique explicatif extrait de la réglementation en vigueur (arrêté du 7 septembre 2009 et arrêté du 22 juin 2007)



L'étude pédologique

L'étude pédologique est un sondage en profondeur permettant de déterminer l'aptitude du sol à épurer les eaux usées issues de la fosse toutes eaux.

Nous mettons en oeuvre de façon préférentielle l'étude en fosse pédologique :

A l'aide d'un tracto-pelle ou d'une mini-pelle, nous réalisons 2 à 3 sondages à 2 m de profondeur dans la parcelle.

Le sol est caractérisé sur toute sa profondeur : nature du sol et du sous-sol, perméabilité, hydromorphie, etc

En fonction des caractéristiques du sol et de la parcelle, nous préconisons :

- si la situation est favorable : systématiquement, **le système le plus simple et le plus économique**
- si le contexte n'est pas favorable : sol peu perméable, présence d'eau, taille du terrain limité, nous conseillons le système qui limitera contraintes et nuisances